

SGH	VÊTEMENTS DE PROTECTION	TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES
N/A		Non réglementé

SECTION I : IDENTIFICATION

Utilisation : Membrane d'étanchéité liquide, à base d'eau, à composant simple faite de caoutchouc synthétique utilisée pour les murs de fondations et autres murs verticaux souterrains.

Distributeurs :

Soprema Canada
1675, rue Haggerty
Drummondville (Québec) J2C 5P7
CANADA
Tél. : 819 478-8163

Soprema Inc.
44955, Yale Road West
Chilliwack (C.-B.) V2R 4H3
CANADA
Tél. : 604 793-7100

Soprema USA
310, Quadral Drive
Wadsworth (Ohio) 44281
ÉTATS-UNIS
Tél. : 1 800 356-3521

Soprema USA
12251, Seaway Road
Gulfport (Mississippi) 39507
ÉTATS-UNIS
Tél. : 228-701-1900

En cas d'urgence :

SOPREMA (8 h à 17 h) : 1 800 567-1492

CANUTEC (Canada) (24h) : 613 996-6666

CHEMTREC (É.-U.) (24h) : 1 800 424-9300

SECTION II : IDENTIFICATION DES DANGERS

AVERTISSEMENT

Cause l'irritation des yeux. Peut être nocif si ingéré.

Se laver les mains à fond après manutention. Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant ce produit. Éliminer du contenant en conformité avec les réglementations locale, régionale et nationale.

SECTION III : COMPOSITION ET INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS DANGEREUX

SECTION IV CONTINUED - INFORMATION ON THE INGREDIENTS DANGEROUS				
NOM DU COMPOSÉ	NO CAS	% POIDS	LIMITE D'EXPOSITION (ACGIH)	
			TLV-TWA	TLV-STEL
Aucun ingrédient dangereux				

Effets de l'exposition à court terme (aigus)

CONTACT AVEC LA PEAU

Irritation peu probable.

CONTACT AVEC LES YEUX

Cause une irritation des yeux.

INHALATION

L'inhalation de brume de vaporisation peut causer de la nausée et des maux de tête.

INGESTION

Peut causer la nausée et des vomissements.

Effets de l'exposition à long terme (chroniques)

CONTACT AVEC LA PEAU

Le contact avec la peau prolongé et répété peut causer de l'irritation.

SENSIBILISATION

Ne survient pas.

SUBSTANCES SYNERGIQUES

Aucune connue.

AUTRES EFFETS SUR LA SANTÉ

Aucun connu.

SECTION IV : PREMIERS SOINS

CONTACT AVEC LA PEAU

Retirer les vêtements contaminés. Laver à fond avec de l'eau et du savon. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

CONTACT AVEC LES YEUX

Rincer complètement avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact s'il y a lieu et si faisable. Continuer à rincer. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

INHALATION

En cas d'inhalation de gaz ou de vapeurs, évacuer la victime à l'air frais. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. Si la respiration cesse, donner la respiration artificielle. Obtenir une assistance médicale.

INGESTION

Communiquer immédiatement avec un centre antipoison. Se rincer la bouche.

SECTION V : LUTTE CONTRE L'INCENDIE

INFLAMMABILITÉ : Non applicable

EXPLOSIBILITÉ : Non sensible

POINT D'ÉCLAIR : Ininflammable.

TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMABILITÉ : Non applicable

LIMITES D'INFLAMMABILITÉ DANS L'AIR : Non applicable

RISQUES D'INCENDIES ET D'EXPLOSION

Produit à base d'eau ininflammable. Inflammable seulement lorsque toute l'eau s'est évaporée.

PRODUITS DE COMBUSTION

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

INSTRUCTIONS POUR ÉTEINDRE LE FEU

Éviter le secteur. Porter un appareil respiratoire autonome et l'équipement de protection individuelle approprié, conforme aux normes. Approcher le feu le vent dans le dos et combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés. Toujours rester éloigné des contenants lors de l'incendie vu le risque d'explosion. Arrêter la fuite avant de tenter d'éteindre le feu. Si la fuite ne peut être arrêtée et si la région avoisinante ne présente pas de risque, laisser le feu brûler. Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque. Refroidir les contenants à grande eau longtemps une fois l'incendie éteint.

MOYENS D'EXTINCTION

Poudre chimique sèche, mousse CO₂, ou eau.

SECTION VI : MARCHÉ À SUIVRE EN CAS DE DISPERSEMENT ACCIDENTEL

FUITES / DÉVERSEMENTS

Ventiler le secteur. Revêtir les équipements de protection appropriés pendant le nettoyage. Fermer la source de la fuite si la manœuvre peut être effectuée de façon sécuritaire. Contenir la fuite. Absorber ou couvrir avec de la terre sèche, du sable ou autre matériel non combustible et transférer dans des contenants. Ramasser le produit à l'aide d'une pelle ou d'un balai anti-étincelles, déposer dans un contenant qui se referme. Refermer le contenant et entreposer dans un endroit ventilé jusqu'à ce qu'il soit mis au rebut. Ne pas toucher au produit déversé ou marcher dedans. Laver le secteur du déversement avec de l'eau et du savon. Empêcher les résidus de lavage de pénétrer dans les conduites d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces restreints. Disposer du matériel récupéré selon les normes environnementales de sa localité.

SECTION VII : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

MANUTENTION

Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. La dégradation microbienne et le changement de pH peuvent survenir durant un entreposage prolongé. Ce produit est ininflammable. Ne pas ingérer. Éviter de respirer les brumes, les vapeurs et les poussières. Laver à fond après manipulation. Avant la manipulation du produit, il est très important de s'assurer que les recommandations sur le contrôle de la ventilation ainsi que sur les équipements de protection personnelle sont suivies. Les personnes travaillant avec ce produit devraient être formées sur les risques et les précautions à prendre lors de l'utilisation. Refermer hermétiquement tous les contenants partiellement utilisés. Ne pas couper, percer ou souder les contenants vides.

ENTREPOSAGE

Entreposer dans des réservoirs propres et fermés. Entreposer entre 10°C et 30°C. Entreposer dans un endroit frais, bien ventilé, à l'abri du soleil et éloigné de la chaleur et des sources d'ignition. Entreposer à l'écart des substances incompatibles. Entreposer ce produit conformément aux codes d'incendie et du bâtiment ainsi qu'à toute réglementation en matière de santé et sécurité. Le lieu d'entreposage devrait être clairement identifié, libre de toute obstruction et accessible au personnel formé et entraîné seulement. Inspecter périodiquement les lieux en cas de fuite ou de dommages. Avoir près des lieux d'entreposage, les extincteurs appropriés et des absorbants pour pallier les fuites. Inspecter tous les contenants pour s'assurer qu'ils sont bien étiquetés.

SECTION VIII : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

MAINS : Porter des gants de caoutchouc.

RESPIRATOIRE : Non requis.

YEUX : Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques conformes aux normes.

CONTRÔLE DES VAPEURS : Aucune ventilation spéciale requise.

SECTION IX : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ÉTAT PHYSIQUE :	Pâte
ODEUR ET APPARENCE :	Légère odeur d'ammoniacale
SEUIL DE L'ODEUR :	Non disponible
DENSITÉ DE VAPEUR (air = 1) :	< 1 eau
TAUX D'ÉVAPORATION (acétate N°Butyle = 1) :	< 1 eau
POINT D'ÉBULLITION (760 mm Hg) :	Approximativement 100°C
POINT DE CONGÉLATION :	0°C
DENSITÉ (H₂O = 1) :	1.06
PRESSION DE VAPEUR (mmHg) :	Non disponible
COMPOSÉS ORGANIQUES VOLATILS (C.O.V.) :	28 g/L
pH :	Non disponible
VISCOSITÉ	75 000 cP

SECTION X : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ : Ce matériel est stable.

CONDITIONS DE RÉACTIVITÉ : Non réactif.

INCOMPATIBILITÉ : Sels métalliques avec produit coagulant.

PRODUITS DANGEREUX DE DÉCOMPOSITION : Si le produit sec s'enflamme, du monoxyde de carbone et du dioxyde de carbone seront produits.

SECTION XI : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

DONNÉES TOXICOLOGIQUES

LIMITES D'EXPOSITION : Non établies – Pratiquement non toxique..

Effets de l'exposition à court terme (aigus)

INHALATION

L'inhalation de brume de vaporisation peut causer de la nausée et des maux de tête.

INGESTION

Peut causer la nausée et des vomissements.

IRRITATION DES YEUX

Irritation des yeux.

IRRITATION DE LA PEAU

Irritation peu probable.

Effets de l'exposition à long terme (chroniques)

CONTACT AVEC LA PEAU

Le contact prolongé et répété avec la peau peut causer de l'irritation.

SENSIBILISATION

Ne survient pas.

SECTION XII : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

EFFETS ENVIRONNEMENTAUX

Empêcher l'eau d'incendie de s'infiltrer dans les égouts pluviaux ou sanitaires, lacs, rivières, les ruisseaux, ou les voies d'eau publiques. Bloquer l'accès vers les drains et les fossés. Les réglementations provinciale, fédérale et/ou d'autres agences peuvent exiger d'être mises au courant de l'incident. La zone de déversement doit être nettoyée et restaurée à son état original ou selon la satisfaction des autorités. Ce produit peut être dommageable pour la vie aquatique.

SECTION XIII : ÉLIMINATION DU PRODUIT

ÉLIMINATION DU PRODUIT

Ce produit est considéré comme une matière dangereuse. Consulter les autorités locales (provinciales, territoriales ou d'états) pour connaître les méthodes d'élimination. Cette matière est également reconnue comme un déchet dangereux par le RCRA (É.-U.); l'élimination doit donc suivre la réglementation de l'EPA. Ne pas jeter avec les ordures ménagères ou dans les égouts.

SECTION XIV : INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

Ce produit n'est pas réglementé par le TMD ni pr le DOT.

SECTION XV : INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

LIS : Tous les ingrédients sont consignés dans la Liste Intérieure des Substances (LIS – Canada)

TSCA : Tous les ingrédients de ce produit sont consignés dans le Toxic Substances Control Act Inventory (TSCA – États-Unis).

Prop. 65 : Ce produit ne contient pas des substances chimiques reconnues par l'État de la Californie comme causant le cancer ou de la toxicité reproductive.

GLOSSAIRE

ASTM :	American Society for Testing and Materials
CAS :	Chemical Abstract Services
CSA :	Association Canadienne de Normalisation
DL₅₀/CL₅₀ :	Dose létale et concentration létale les moins élevées publiées
DOT :	Department of Transportation
EPA :	Environmental Protection Agency (États-Unis)
NIOSH :	National Institute for Occupational Safety and Health (États-Unis)
RCRA :	Resource Conservation and Recovery Act (États-Unis)
SIMDUT :	Système d'informations sur les matières dangereuses utilisées au travail
SGH :	Système général harmonisé
TMD :	Transport des marchandises dangereuses (Canada)
TLV-TWA :	Valeur limite d'exposition – Moyenne pondérée en fonction du temps

Référence :

CHEMINFO (2017) Canadian Centre of Occupational Health and Safety, Hamilton (Ontario) Canada.

Numéro de la fiche signalétique : CA U DRU SS FS 143

Pour plus de renseignements : 1 800 567-1492

Les fiches signalétiques de SOPREMA Canada sont disponibles sur Internet à l'adresse suivante : www.soprema.ca

Justification de la mise à jour :

- Format SGH.

Au meilleur de nos connaissances, les renseignements contenus dans ce document sont exacts. Toutefois, ni le fournisseur mentionné ci-dessus, ni aucune de ses sociétés ne peuvent être tenus responsables, en tout ou en partie, de l'exactitude ou du caractère exhaustif des renseignements contenus dans ce document. L'utilisateur est en définitive seul responsable de déterminer si le produit convient à l'usage qu'il veut en faire. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques qui existent.